

Mairie 1 Place de la Mairie  
SAINT MARTIN LE VIEUX  
87700

**DELIBERE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2023/48 EN DATE DU 20/11/2023**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 00

Votants : 12

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 20 Novembre 2023, à 20h, à la mairie, selon la convocation en date du 14 novembre 2023, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

**Présents :** Mmes ACHARD. DUBARRY. ESCALIER. BAYLE. BRUZAT. GIROIR

Mrs LAVALADE. PETILLON. DELOMENIE. LEVEQUE. MOUSNIER. CARREAUD.

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance

**AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois n°82-213 du 23 mars 1982 et n°86-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions relatives aux collectivités locales,

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988, article 5,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité que jusqu'à l'adoption du budget 2024, le maire est autorisé à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 lors de son adoption.

Montant des dépenses d'investissement 2023 (20,21,23) : **384 772.01€**

Montant de l'assiette des dépenses pour le calcul du ¼ d'investissement : **384 772.01€**

**¼ des crédits ouverts : 96 193€ euros répartis comme suit :**

- dont chapitre 20 : immobilisations incorporelles : **4 000,00€**

- dont chapitre 21 : immobilisations corporelles : **72 193,00€**

- dont chapitre 23 immobilisations en cours : **20 000.00€**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;

Au registre sont les signatures ;

Le Maire, Sylvie ACHARD



Affichée le 25/11/2023  
Transmise le 24/11/2023